SIRTOM de la Région de Brive
CS11019
Avenue du 4 juillet 1776
19315 BRIVE cedex

Exutoires pour vos déchets spécifiques

DÉCHETS	FILIÈRES	CONTACT
Déchets Industriels Banaux (assimilables aux ordures ménagères)	PAPREC	05.55.86.02.78
Déchets Industriels Spéciaux (peintures, solvants, D3E…)	SORECFER	05.55.92.20.29
	VEOLIA PROPRETE	05.55.85.42.80
Palettes / cartons	VEOLIA PROPRETE	05.55.85.42.80
	SORECFER	05.55.92.20.29
	PAPREC	05.55.86.02.78
Encombrants	PAPREC	05.55.86.02.78
Végétaux	PAPREC	05.55.86.02.78
	TERRALYS	05.55.25.25.35
	AGRI COMPOST	05.55.84.10.78
	SORECFER	05.55.92.20.29
Bois non traité	SORECFER	05.55.92.20.29
	AGRI COMPOST	05.55.84.10.78
	TERRALYS	05.55.25.25.35
	PAPREC	05.55.86.02.78
Gravats	Ets POUZOL	05.55.84.63.68
	PAPREC	05.55.86.02.78
	SORECFER	05.55.92.20.29
Amiante	Ets COVED	05.55.31.25.31
	PAPREC	05.55.86.02.78
	CEROU	06.27.27.09.24
Ferraille/Métaux	SIRMET	05.55.84.85.93
	CFM Industrie	05.55.86.84.55
	SORECFER	05.55.92.20.29
	PAPREC	05.55.86.02.78
Pneus VL/PL	PAPREC	05.55.86.02.78
Destruction d'archives	EASYTRI	05.55.88.16.11

Vos apports en déchèterie et les modalités de facturation vous apportent plusieurs avantages :

un service de proximité : il permet d'éliminer de façon simple et réglementaire plusieurs catégories de déchets apportés en petites quantités.

un coût acceptable : le transport est assuré par vous-même. L'ensemble des équipements a été supporté collectivement. Vous participez à la répartition équitable des coûts entre particuliers et professionnels. Vous payez en fonction de la nature de vos apports. Nous vous incitons à les trier et à demander, le cas échéant, l'aide du gardien.

une traçabilité des déchets : la facture vous permet d'être en conformité avec la réglementation et de justifier d'une élimination réglementaire de vos déchets devant l'autorité compétente mais également auprès de vos clients.

un acte éco-citoyen : en utilisant les déchèteries, vous permettez une meilleure valorisation de vos déchets triés. Vous contribuez ainsi au développement durable par la préservation des ressources naturelles.

Réalisation **Maugein imprimeurs** - RCS B 825 680 119 / **05 55 20 07 87** /
Imprimé sur papier PEFC 10-31-3162 (provenant de la gestion durable de la forêt) /Adhérent IMPRIM'VERT

SIRTOM Région de Brive

Accès des professionnels en déchèteries

ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER -

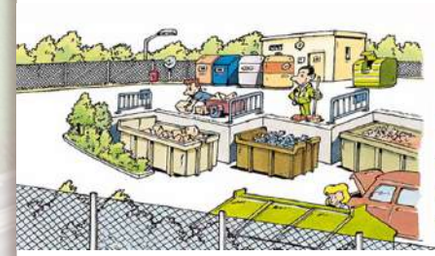

50 ans avec vous pour préserver notre environnement

TARIFS
du 1er juillet 2023
au 30 juin 2024

Les déchèteries sont des espaces aménagés pour recevoir les déchets en quantité limitée. Vos apports sont, selon leur nature, associés à une tarification, et permettent par ce circuit une mise en conformité avec la règlementation.

La loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée vous rend responsable de l'élimination réglementaire des déchets que votre activité génère.

En conséquence elle interdit :
- **le brûlage des déchets**
- **le dépôt sauvage ou l'enfouissement**
- **le rejet direct à l'égout ou dans le milieu naturel**
- **le mélange des déchets professionnels aux ordures ménagères.**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
CS11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 BRIVE cedex
Tél : 05.55.17.65.10
Courriel : sirtom@sirtom-brive.fr
www.sirtom-region-brive.net

Modalités d'accès

- Accès limité aux véhicules de moins de 3,5 T
- Respecter le règlement intérieur des déchèteries et les règles de circulation
- Respecter les consignes de tri et la nature des déchets acceptés
- **Accès autorisé et soumis à facturation sur les déchèteries de : AUBAZINE, BEAULIEU, BEYNAT, CONDAT-SUR-VÉZÈRE, BEYSSAC, COSNAC, DONZENAC*, LUBERSAC, MALEMORT*, MASSERET, OBJAT, ST-BONNET-LA-RIVIÈRE, ST-JULIEN-MAUMONT, ST-PANTALÉON-DE-LARCHE, USSAC et UZERCHE.**

** à partir du 01/09/2023.*

TOUTES LES AUTRES DÉCHÈTERIES DU SIRTOM SONT FERMÉES AUX PROFESSIONNELS.

Horaires des déchèteries

9h-12h | 14h-18h | Fermé

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Aubazine												
Beaulieu												
Beynat												
Beyssac												
Condat/S-Vézère												
Donzenac												
Lubersac												
Malemort												
Masseret												
Objat												
St-Bonnet-La-Rivière												
St-Julien-Maumont												
Ussac												
Uzerche												
Cosnac												
St-Pantaléon-de-Larche												

Catégories et tarifs des déchets professionnels acceptés

Déchets acceptés	Décheterie d'Ussac et d'Uzerche (à la pesée)	Autres décheteries (au volume)
Gravats	49,67 € / tonne H.T.	39,82 € / m³ H.T.
Déchets verts	52,20 € / tonne H.T.	8,65 € / m³ H.T
Encombrants	138,52 € / tonne H.T.	27,75 € / m³ H.T
Palettes (bois A)	13,79 € / tonne H.T.	1,83 € / m³ H.T
Bois traité, peint, vernis (bois B)	55,12 € / tonne H.T.	8,50 € / m³ H.T
Cartons - Ferrailles - Déchets électriques & électroniques - Verre : GRATUITS		

Démarche à suivre

1/ FORFAIT D'ACCÈS

- **l'abonnement annuel : 29,56 € H.T.**
Nous retourner le coupon-réponse ci-joint ou nous contacter pour enregistrer votre demande d'inscription.

- **le forfait au passage : 2,97 € H.T.**
Pour les professionnels utilisateurs occasionnels.

Quelque soit la formule d'accès choisie, une tarification correspondante aux types et à la quantité de déchets déposés s'ajoute.

2/ LE CONTRAT

Si vous optez pour un abonnement, signature d'un contrat avec le SIRTOM. Le contrat vous engage à respecter les conditions citées ainsi que le règlement intérieur des déchèteries de la collectivité.

3/ CARTES D'ACCÈS

Attribution pour les abonnés, de cartes personnelles gratuites qui vous donnent accès aux déchèteries autorisées.

4/ LES APPORTS EN DÉCHÈTERIES

- A chaque visite, **présentez obligatoirement votre carte au gardien avant tout dépôt**. Le gardien enregistre les catégories et quantités de déchets.
- Un bon de dépôt vous est remis pour signature. Conservez-le précieusement.
- Déposez vos déchets dans les bennes suivant les consignes du gardien.

5/ LA FACTURE

Elle compile les enregistrements réalisés par les gardiens sur les sites. A chaque période précisée dans votre contrat (pour les abonnés), vous recevrez une facture détaillée de vos dépôts en déchèterie.

La facture est la preuve d'une élimination conforme à la règlementation !

M. (Mme) .....

Représentant l'entreprise .....

Secteur d'activité .....

Souhaite recevoir un contrat pour l'accès des professionnels aux déchèteries publiques du SIRTOM.

Adresse ..... Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... / Fax .....

Mail : .....

Nombre de véhicules de l'entreprise susceptibles d'effectuer des dépôts sur une déchèterie : .....